

**M A I R I E**

DE

**SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Télécopieur : 04 77 51 26 71

**ARRETE 2024-33**

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAU :

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de travaux sur un tampon d'assainissement à hauteur du 46 bis rue du Velay.

**A R R E T E :****Article 1<sup>er</sup> : *Circulation***

➤ La circulation sera alternée au niveau du 46 bis Rue du Velay **sur la journée du 5/02.**

**Article 2 :** Des feux tricolores ainsi qu'une pré-signalisation seront installés de part et d'autre des travaux.

**Article 3 :** Les feux tricolores et la pré-signalisation seront mis en place et maintenus par les services techniques de la commune de Saint Genest Malifaux pendant toute la durée des travaux.

**Article 4 :** Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAU sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAU, le 3 février 2024

Le Maire  
Vincent DUCREUX

